

Vélo à assistance électrique : Prime d'achat



Île-de-France Mobilités accorde aux Franciliens, depuis le 1er décembre 2019, jusqu'à 500 euros d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Chaque Francilien désirant s'équiper pourra en faire la demande, alors que le prix d'un vélo électrique de qualité se situe aux alentours de 1.500 euros.

Les demandes d'aides s'effectuent depuis le site internet d'Île-de-France Mobilités qui sera disponible à partir du mois de février, sur présentation de la preuve d'achat.